

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le Mardi 21 juillet 2020**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, M. JAFFEUX Nicolas, M. ANDRODIAS Jérôme, M. PLASSE Yves, M. DUZELIER Cédric, M. ESCARPA Ludovic, Mme MONIER Isabelle, Mme BLANCHONNET Christelle, Mme LAFERRERE Céline, Mme RIVIERE Céline

EXCUSEE : Mme ROUX Olivia

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAFERRERE Céline

a pris les décisions suivantes :

1) Désignation des représentants au SBL

La commune de VASSEL est adhérente SIAEP Syndicat de Basse Limagne, elle doit donc désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au SBL.

Sont donc désignés comme représentant :

- Titulaire : Mr Cédric DUZELIER
- Suppléant : Mr Jérôme ANDRODIAS

2) Représentants à l'EPF-SMAF

Mme le Maire explique qu'il convient de proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'Etablissement Public Foncier-Syndicat Mixte d'Acquisition Foncière. La communauté de communes validera les délégués désignés par la commune.

- Titulaire : Mr Jérôme ANDRODIAS
- Suppléant : Mr Cédric DUZELIER

3) Représentants au SBA

Mme le Maire explique qu'il convient de proposer une personne pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat du Bois de l'Aumone. Les délégués seront élus parmi les propositions.

Est proposé :

- Mr Ludovic ESCARPA

4) Commission Intercommunal des Impôts Directs (CIID)

La commune de Vassel doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de la Commission Intercommunal des Impôts Directs.

Sont donc désignés :

- Titulaire : Jérôme ANDRODIAS
- Suppléant : Yves PLASSE

5) Groupement d'achat d'électricité du SIEG

Madame le Maire explique qu'au 1^{er} janvier 2021, il sera obligatoire de souscrire à une offre de marché pour les entités ayant des contrats inférieurs à 36 kVA car les Tarifs Réglementés de Ventes seront supprimés

Pour mémoire, Le SIEG – Territoire d'Energie Puy-De-Dôme est actuellement coordonnateur d'un groupement d'achat en électricité pour les contrats de puissances supérieures à 36 kVA. Il se propose donc d'être l'opérateur pour un groupement de commandes qui permettrait d'obtenir des tarifs à prix préférentiels.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement de commandes.

6) Travaux sur la grange

Madame le Maire rappelle qu'un projet de réhabilitation des ateliers et de la grange attenante à la mairie avait été initié l'an dernier avec une réfection de la toiture et du plancher. Afin de faire un point sur ce premier projet et d'anticiper des potentiels compléments, un rendez-vous a été pris avec l'architecte le 4 août.

7) Indemnités de fonction du Maire

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. Pour les communes de moins de 500 habitants, le taux maximal est de 25.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter ses indemnités et de garder le taux appliqué auparavant à savoir 17 %.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

8) Indemnités de fonction des adjoints

Madame le Maire explique qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Dans les communes de moins de 500 habitants ses indemnités ne peuvent dépasser 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Madame le Maire propose que, là aussi, soit conservé le barème appliqué sur le mandat antérieur et propose un taux à 6.6%

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

9) Décisions modificative

Compte tenu de la nomination de trois adjoints au lieu de deux, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget pour compléter le montant des indemnités versées jusqu'à la fin de l'année.

Madame le Maire propose :

- de prélever 1700 euros sur le montant prévu pour les Honoraires à l'article 6226 du chapitre 11

et de répartir la somme comme suit, à savoir :

- verser 1600 euros sur les Indemnités à l'article 6531 du chapitre 65
- verser 100 euros pour les cotisations retraites à l'article 6533 du chapitre 65

Cette proposition est validée à l'unanimité.

10) Questions diverses

Travaux à l'église : En raison de fissures et de désordres observés sur le bâtiment, des travaux seront réalisés sur 2021 sur l'église. La Région AuRha vient de lancer un nouveau dispositif de financement, le Bonus Relance, dans le cadre duquel il sera possible de déposer un dossier. La subvention sera à hauteur de 50% des travaux.

Bulletin : le bulletin municipal, retardé par la crise sanitaire, sortira en septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

Fait à VASSEL, le 16 juillet 2020.

Le Maire,

Françoise BERNARD